



Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Rapport annuel 2018

Document rédigé par Co-éco à l'intention du MELCC

Matières recyclables	No	Mesure responsables (R) et collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
	1	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières recyclables R : MRC C : Municipalités, ICI, Centre de tri	2020	TERMINÉ Plusieurs outils de sensibilisation ont été développés et distribués par Co-éco dont un mémo du tri, des bulletins municipaux, le service d'une ligne info et le cahier du recyclage ainsi que la validation des données de l'application <i>Ça va où ?</i> de RECYC-QUÉBEC. La sensibilisation se poursuivra au courant des prochaines années d'application du PGMR actuel.
	2	Généraliser la collecte des plastiques agricoles à toutes les municipalités R : Municipalités C : Exploitations agricoles, coopératives agricoles, MRC	2016	TERMINÉ Depuis 2017, toutes les municipalités du Kamouraska offrent le service. En début 2018 un questionnaire a été envoyé aux agriculteurs du Kamouraska pour évaluer leur utilisation du service de collecte. Un taux de réponse de 16 % a été obtenu et plusieurs constats ont été effectués soit celui que le système de collecte ne semble pas adapté aux agriculteurs. Un relevé d'expérience de la municipalité de Tingwick qui a implanté une collecte dédiée pour les plastiques agricoles a été présenté aux membres du Comité PGMR pour alimenter la réflexion sur les modifications pouvant être apportées au système de collecte actuel.
	7	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte sélective R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS Une proposition d'échéancier de mise en œuvre d'une tarification incitative axée sur les volumes des déchets produits a été envoyée aux DG au mois d'avril. Un suivi a ensuite été effectué pour offrir du soutien dans l'implantation et pour proposer une présentation en conseil municipal. Trois municipalités ont demandé la présentation (Saint-Bruno, Saint-Denis, Saint-André). Un suivi auprès de ces municipalités aura lieu en 2019.

Matières organiques	No	Mesure responsables (R) et collaborateurs (C)	Échéancier	Avancement et commentaires
	8	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques R : Municipalités C : MRC, SÉMER	2020	EN COURS La sensibilisation se poursuit par l'entremise de la campagne <i>Une collecte qui carbure!</i> qui comprend des articles dans les bulletins municipaux, des ateliers dans les écoles (4), 2 publicités par mois en moyenne dans les médias sociaux, des kiosques à l'été (7 au Kamouraska), l'organisation des journées qui carbure (1 au Kamouraska), la poursuite du service-conseil des ICI (industries, commerces et institutions), l'entretien du site Internet www.collectequicarbure.com et l'implantation de la collecte des matières organiques à la cafétéria de l'école polyvalente à La Pocatière.
9	Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts	2019	Les collectes de feuilles mortes sont indiquées sur les calendriers de collecte (service offert par Co-éco). De plus, des dépliants sur l'herbicyclage sont distribués lors des kiosques tenus par Co-éco. Des outils sur le compostage domestique sont disponibles, mais la priorité est mise sur les bacs bruns depuis le début de la collecte en 2015.	

		R : Municipalités C : MRC		Finally, articles have been proposed for municipal bulletins on herbicide use (spring) and leaf recycling (autumn).
	10	Mettre en place davantage de lieux de valorisation locaux pour les résidus verts R : Municipalités C : MRC	2018	TERMINÉ En 2017, lors de rencontres réunissant les directeurs généraux, il a été suggéré aux municipalités de mettre en place un dépôt vert sur leur territoire ou une collecte de feuilles d'automne ou de sapins. En 2018, les municipalités n'offrant pas de dépôt vert ni de collecte des feuilles mortes et se situant à plus de 15 km d'un écocentre, ont été contactées pour évaluer la faisabilité ou non d'implanter un dépôt vert. Certaines municipalités ont vu leur dépôt vert devenir un site recevant des résidus de toutes sortes et elles ont préféré le fermer. Elles invitent maintenant les citoyens à aller porter leurs résidus verts aux écocentres et à utiliser les collectes annuelles offertes.
	11	S'informer de la capacité des installations d'élimination ou de valorisation locales à traiter les résidus de plantes exotiques envahissantes (PEE) R : MRC C : Installations locales à évaluer	2018	TERMINÉ Suite à une recherche exhaustive, aucune installation de traitement des PEE n'existe au Kamouraska.
	12	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte des matières organiques R : Municipalités C : MRC	2018	Voir mesure 7.
	13	Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales R : MRC C : Exploitations agricoles, coopératives agricoles, groupe-conseil agricole, municipalités, organismes service-conseil	2017	TERMINÉ Le <i>Guide d'accompagnement vers une optimisation des pratiques, recyclage agricole des biosolides municipaux</i> a été distribué au printemps 2017 aux directeurs généraux des municipalités du Kamouraska.
	14	Préconiser le recyclage ou la valorisation des boues municipales sur des terres agricoles R : Municipalités, MRC Municipalités	2020	EN COURS Toutes les municipalités ont été contactées à l'été 2018 pour vérifier qu'elles avaient bien inclus ou prévoyaient inclure une clause d'obligation de valorisation dans leur contrat de collecte des boues municipales les liant à des entrepreneurs.

		C : Exploitations agricoles, coopératives agricoles, groupe-conseil agricole, organismes service-conseil.		
	15	Assurer le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques R : Municipalités C : MRC, entreprises offrant le service	2019	EN COURS À l'été 2018, toutes les municipalités ont été contactées pour s'assurer d'avoir ajouté à leur contrat les liant à un entrepreneur une clause obligeant le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques. Ceci dit, aucune boue n'est enfouie au LET.

	No	Mesure	Échéancier	Avancement et commentaires
CRD	16	Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-briques-asphaltes auprès des municipalités locales. R : MRC C : Municipalités	2018	NON-DÉBUTÉE Cette action a été reportée en 2019. En début d'année, les municipalités seront questionnées sur ce qu'elles font de leurs résidus de béton-briques-asphalte. Ensuite, des informations leur seront diffusées pour les aider à mieux gérer ces résidus.
	17	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux. R : Municipalités C : MRC, entreprises de CRD	2018	NON-DÉBUTÉE Cette action a été reportée en 2019. Suite à la compilation des réponses reçues au questionnaire mentionné à la mesure 16, l'obligation de valoriser les résidus de béton, brique et d'asphalte sera évaluée.
	18	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiels, ICI et CRD. R : MRC et municipalités	2019	TERMINÉ Tous les inspecteurs en bâtiments ont reçu un document en format Word à distribuer aux citoyens lors de l'émission de permis au printemps. Ce document sensibilisait les citoyens à la bonne gestion de leurs résidus CRD. Un dépliant plus complet et mieux adapté a été ensuite distribué au mois de décembre 2018 aux inspecteurs afin qu'ils le remettent lors de la distribution de permis CRD aux citoyens.
	19	Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de GMR auprès des entreprises du secteur CRD R : MRC C : Entreprises du secteur CRD, municipalités, chambre de commerce	2018	EN COURS 5 entreprises ont été rencontrées en 2017 lors d'une tournée liée au projet Écochantier et la plupart sont conscientes des 3RV-E. Il est ressorti de ces rencontres qu'il manque sur le territoire des infrastructures pouvant accueillir leurs résidus CRD. C'est pourquoi la MRC doit travailler à rendre accessible le service des écocentres aux entrepreneurs et ICI surtout pour les petits entrepreneurs. À la lumière des constats effectués lors de la tournée Écochantier auprès d'un nombre réduit d'entrepreneurs, il est prévu que soit évalué en 2019 si une tournée plus grande devra être faite afin d'orienter les acteurs du milieu vers les recycleurs plutôt que le LET.

	20	Rendre disponible les services d'écocentres aux entrepreneurs, aux industries et aux municipalités pour les collectes d'encombrants et mettre en place une tarification pour les matières acceptées aux écocentres R : Municipalités C : Entrepreneurs, industries	2017	SUSPENDUE En 2017, un projet-pilote devait voir le jour pour évaluer les quantités de résidus CRD en provenance des ICI à l'aide de la balance de Gaudreau, mais avec la fermeture du centre de tri, le projet n'a pas eu lieu. En 2018, un relevé d'expérience a été effectué auprès de trois écocentres acceptants les ICI sans balance permettant de conclure qu'avant de pouvoir les accepter les volumes, les types de matières et les tarifs applicables devront être évalués. De plus, le service de réception des encombrants des municipalités aux écocentres est offert, mais est tarifé. Ce service est peu utilisé, et ce même si les encombrants reçus aux écocentres ont plus de chance d'être valorisés.
	21	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels R : MRC C : Municipalités, LET (Ville de Rivière-du-Loup), entrepreneurs de collecte, consultants en gestion environnementale	2019	SUSPENDUE Le Comité d'orientation sur la gestion des matières résiduelles de la MRC juge que le prix est trop élevé pour une étude de caractérisation (ex. : 39 8974 \$ pour le secteur résidentiel seulement pour la MRC de la Matanie). Les actions de sensibilisation à prioriser doivent plutôt cibler les matières organiques et recyclables. Le Comité a établi que si le besoin se fait sentir, une caractérisation sera effectuée sur un échantillon de la population.
	22	Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire R : Consultatns en gestion des matières résiduelles C : MRC, ICI, récupérateurs, municipalités, SADC	2020	EN COURS Le service-conseil est offert pour aider les ICI à implanter les collectes des matières organiques. À l'automne 2018, 29 entreprises ont été rejointes : 18 participent et 12 ne participent pas à la collecte. Un autre suivi sera effectué en 2019.
Économie circulaire et élimination	24	Mettre en place un projet d'économie circulaire avec les ICI du territoire R : SADC du Kamouraska C : MRC, Co-éco, Développement économique La Pocatière, Ville de Saint-Pascal, Centre de recherche industrielle du Québec, Centre de transfert technologique en écologie industrielle, Ville et régions innovantes du Québec (VRIC)	2018	TERMINÉ L'obtention de subventions ont permis de commencer le projet de symbiose piloté par la SADC. Depuis le début du projet, il y aurait eu 33 échanges soit 59 tonnes de matières déviées de l'enfouissement et 96 tonnes de gaz à effet de serre évitées.
	25	Desservir le territoire par un service de ressourcerie. R : Entreprises d'économie sociale ou MRC C : Municipalités, COSMOSS et ses partenaires	2020	Au moins deux commerces de meubles usagés ont vu le jour au Kamouraska dernièrement comme les Services Yan Morin à La Pocatière et les Ateliers du partage à Saint-Pascal. Plusieurs autres magasins du genre existent également sur le territoire. À noter que les écocentres du Kamouraska reçoivent des meubles et articles usagés pouvant être réutilisés et les revendent à faible coût.

26	Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets R : Municipalités C : MRC	2018	TERMINÉ À l'été 2018, tous les règlements municipaux de collectes des matières résiduelles ont été analysés et ils possèdent tous des dispositions leur permettant d'interdire les matières ciblées aux ordures.
27	Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques dans le budget annuel des municipalités. R : Municipalités C : MRC	2018	TERMINÉ À l'été 2018, toutes les municipalités ont été contactées et elles sépareraient déjà pour la plupart les coûts reliés aux différentes catégories de matières résiduelles dans leurs budgets.
28	Analyser les coûts de gestion des matières organiques et des déchets en vue de les indiquer sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes. R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS L'analyse du coût à la tonne de chacune des matières a été effectuée en 2018. Il si l'avère qu'à l'heure actuelle, le coût à la tonne des matières organiques est plus élevé que les autres matières. Il n'est donc pas recommandé de diffuser ces coûts qui seront analysés de nouveau d'ici la fin du PGMR actuel.
29	Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques R : MRC C : Municipalités	2018	EN COURS Les coûts de traitement des trois voies ont été indiqués dans le mémo du tri distribué en 2017. Ces coûts seront analysés de nouveau d'ici la fin du PGMR actuel.
30	Déterminer un mode de tarification incitative des déchets pour tous les secteurs et le mettre en place. R : Municipalités C : MRC	2018	Voir mesure 7.

	No	Mesure	Échéancier	Avancement et commentaires
Suivis	33 à 36	Faire le suivi mensuel et/ou annuel des quantités de matières organiques, matières recyclables et déchets éliminés pour chaque municipalité en plus des boues de fosses septiques et de leur taux de valorisation R : MRC C : Municipalités et autres	2020	EN COURS Les suivis sont effectués chaque année grâce aux données reçues.